

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 4

Artikel: L'attente du renouveau!

Autor: Mathey, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edito romand

Demain: la rentrée!

Dans les cantons, on met au point les derniers textes des futures lois et règlements cantonaux en matière de Protection de la population. C'est que les parlements devront se prononcer dès l'automne pour que leur entrée en vigueur coïncide avec celle de la loi fédérale, mais aussi pour que les services cantonaux finalisent l'organisation – notamment – de la protection civile à l'intérieur du dispositif de Protection de la population.

De son côté, l'Union suisse pour la protection civile prépare le séminaire d'automne du 8 novembre 2003 à Schwarzenbourg. Thème alléchant, parce que d'actualité puisqu'il sera question de: «La Protection civile XXI: de la théorie à la pratique». Ce séminaire sera important parce que la parole sera laissée aux cantons et que l'essentiel devrait se dérouler en plénum et non pas dans des ateliers séparés. C'est une occasion unique d'entendre les avis des cantons alémaniques et de la Suisse latine, ensemble, à quelques semaines de l'entrée en vigueur de la LPPC.

Le découpage du thème principal prévoit d'entendre, à chaque fois, des représentants des cantons alémaniques et latins pour une présentation de leurs «solutions», suivie d'un débat en plénum. Les sujets retenus pour l'instant seront particulièrement captivants. On y débattront des questions de la régionalisation et des structures de la protection civile. Puis on abordera un élément phare, soit l'organisation de l'instruction. Pour se «reposer» un peu, l'OFPP ouvrira la discussion sur les constructions protégées et leurs conséquences financières. La cerise sur le gâteau devrait être toute la problématique du financement dans les cantons et les communes.

Après la votation du 18 mai, l'idée maîtresse du séminaire de l'USPC est de «rassembler ce qui est épars». En clair, d'être un lieu d'échange privilégié et de contribuer à une mise en place harmonieuse du concept de Protection de la population. Pour cela, il est indispensable de pouvoir compter sur une large participation. Chaque pierre apportée à l'édifice le consolidera. Alors, soyons pratiques et pratiques. Demain c'est la rentrée!

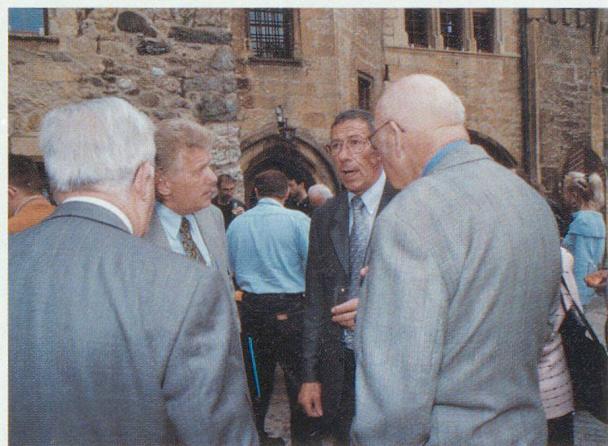
René Mathey

25 AVRIL: L'UNION NEUCHÂTELOISE TIENT SES ASSISES ANNUELLES L'attente du renouveau!



Monika Dusong, conseillère d'Etat, et Michel Tardin.

De g. à dr.: Pierre Blandenier et Jacques Vuillomenet écoutent les explications de Claude Gaberel, chef du Service cantonal.



PHOTOS: RM-INFO, CHEXRES

Quelque 70 personnes ont assisté à l'assemblée générale de l'UNPC, dans le cadre du château de Colombier. Parmi les invités, on reconnaissait Monika Dusong, conseillère d'Etat, Claude Gaberel, chef du Service cantonal, Pierre Mermier, président de la section vaudoise de l'USPC et Dominique Gaillard, président de la section valaisanne de l'Union.

RENÉ MATHEY

À près les souhaits de bienvenue de Michel Tardin, président de l'UNPC, il appartenait à la conseillère d'Etat Monika Dusong d'apporter les souhaits du gouvernement cantonal. Après s'être réjouie des promesses d'efficience que contient la future réforme de la PCi, elle a affirmé que le canton et les communes ne se déroberont pas à leurs nouvelles responsabilités. Pour assurer le succès de l'application de la nouvelle loi sur la Protection de la population, le canton s'attache, a encore souligné Monika Dusong, à rechercher des synergies, notamment avec les sapeurs-pompiers. «Dès lors, en regard des objectifs de la LPPC, je vous demande de vous impliquer dans cette organisation qui vise avant tout au maintien d'une PCi efficace, adaptée aux moyens du canton», a encore souligné la cheffe de département.

Ce fut ensuite au tour de Robert Goffiney, conseiller communal de Colombier, d'apporter les salutations de la commune. Après avoir brièvement retracé l'historique de la salle du château dans laquelle se tient l'assemblée, Robert Goffiney s'est étonné que presque rien n'ait été prévu pour préparer un plan d'évacuation des nombreuses œuvres d'art qu'abrite le château. La PBC (Protection des biens culturels) est intégrée à cette nouvelle Loi fédérale et elle devrait permettre de corriger certains manques, à condition que le canton assume les moyens de faire face.

Quant à Pierre Mermier, futur vice-président de l'USPC, il a souhaité rendre un hommage appuyé à Christian Rey (son prédécesseur) qui a récemment annoncé sa démission

du Comité central de l'Union. Pour sa part, Claude Gaberel a apporté quelques précisions, tirées du rapport fédéral. Il a notamment été question des véhicules de l'armée que la PCi «emprunte» assez fréquemment pour réaliser ses diverses interventions. Pour l'instant, ces véhicules (il s'agit ici de ce que l'on peut appeler le surplus!) ne pourraient plus être mis à disposition, tout simplement parce qu'ils ne sont plus compatibles avec les nouvelles prescriptions relatives à la protection de la nature. Mais la discussion reste ouverte.

Nouvelles de l'association

Dans son rapport, Michel Tardin a relevé que le bien-fondé de l'association (une fois de plus) n'a jamais été remis en cause. Il s'agit plutôt des moyens utilisés pour la faire passer qui pourraient être contestables. Ce qui explique d'ailleurs (en partie) les raisons pour lesquelles les parlementaires fédéraux sont passés, comme chats sur braises, sur les écueils non négligeables présentés par des représentants de l'USPC. Pour lui, mais aussi pour beaucoup d'autres responsables de la PCi, il s'agit d'une institution fédérale qui devrait rester entre les mains de la Confédération. Ce transfert de compétences fait craindre une augmentation des coûts pour les cantons et les communes, avec tous les débats que ces nouvelles dépenses peuvent susciter auprès du législatif. Mais la confiance demeure. A condition toutefois que l'accent qui a été mis ces dernières années sur la formation subsiste. Pour Michel Tardin, il est urgent d'attendre le résultat des analyses réalisées par le canton et des mesures qui en découlent.

Pour l'avenir, le président de l'UNPC verrait bien la création d'une association cantonale réunissant tous les partenaires à la LPPC. Ceci aurait comme avantage principal de débattre ensemble, et rapidement, des mesures d'organisation qu'il s'agit de mettre en place pour garantir la sécurité des personnes et des biens que nous promet la Protection de la population.